

Le gouverne**MENT** et PPCR : Passage en force et manipulations !



Le projet de protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR) n'a pas été validé. **Solidaires**, CGT et FO ont refusé de signer ce projet de réforme de la Fonction Publique compte tenu des trop nombreuses injustices et dangereuses ambiguïtés qu'il contient et que le gouvernement a refusé de lever malgré plus d'un an de discussions.

Or, ces trois organisations syndicales représentent ensemble plus de 50 % des personnels des trois versants de la Fonction Publique.

Dès lors, le protocole d'accord PPCR ne devrait pas s'appliquer (article 1er de la loi du 5 juillet 2010 sur le dialogue social dans la fonction publique).

Le 30 septembre, Manuel Valls, Premier ministre et Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique ont pourtant décidé de passer en force, sans respect aucun de la démocratie sociale ni de la loi, traitant au passage les organisations non signataires d'irresponsables.

Le gouvernement enterre ainsi la politique de contractualisation des rapports sociaux dont il se fait pourtant le chantre et révèle son vrai visage : celui de Tartuffe !

La longue et difficile négociation PPCR n'a jamais abouti qu'à une écoute toute relative, sans prise en compte des revendications de **Solidaires**, au point que nous nous sommes interrogés un moment sur l'utilité et l'opportunité de continuer à poursuivre ces négociations.

Nous avons pourtant décidé de les poursuivre, afin de porter jusqu'au bout les revendications des agents.

La Ministre n'avait-elle pas affirmé dans son discours d'ouverture des négociations, le 1er juillet 2014, sa volonté de dialogue social, en déclarant : *«pour atteindre notre objectif -renforcer et moderniser la fonction publique de carrière- une seule méthode est possible : celle du dialogue social et des engagements réciproques. Il s'agit donc de s'appuyer sur les propositions du gouvernement et sur les vôtres afin de rénover en profondeur*

notre modèle de fonction publique et d'en assurer la pérennité, afin aussi d'apporter un meilleur service à nos concitoyens».



**Force est de constater que le
Gouvernement n'a pas respecté
ses engagements, et foulé au pied
la démocratie sociale.**

Dangers, mesquineries et injustices du projet PPCR

PPCR poursuit en réalité la politique d'appauvrissement des fonctionnaires menée depuis 2010

Le projet contient de nouvelles grilles avec des indices revalorisés qui conduiront en effet à des augmentations de salaire. C'est indéniable et mathématique. Mais seulement en valeur absolue ... car en valeur relative, par rapport à la hausse du coût de la vie (inflation), le gouvernement propose des grilles à échéance 2020 revalorisées d'environ 6%, alors que durant la seule période de gel du point d'indice (2010 à 2015), l'inflation cumulée a été de 7,5 % !!!

Par ailleurs, l'INSEE a déjà constaté une baisse de pouvoir d'achat des fonctionnaires jamais vu dans l'histoire : - 0,1% en 2011, - 0,8% en 2012 et - 0,7% en 2013. Vu le gel du point d'indice qui perdure, ce constat statistique ne peut que se poursuivre sur 2014 et 2015. Ainsi, les augmentations de salaire proposées par le projet PPCR ne devraient même pas permettre à échéance 2020 une remise au niveau du pouvoir d'achat détenu par les personnels en 2010, et qui était déjà bien dégradé ...

Signer le protocole, pour nous, cela aurait donc signifier que l'on donnait notre assentiment à cette politique d'appauvrissement du salariat du secteur public pour la période passée et pour les 5 ans à venir.

Augmentations de salaire annoncées : effets de trompe l'oeil ! Décryptons les manipulations...

- La conversion, bienvenue sur le principe, de primes en points d'indice représente moins de 2% des traitements indiciaires, ce qui est déjà indigent... Mais surtout, elle est incluse dans les montants d'augmentation affichés par le gouvernement avec une malhonnêteté intellectuelle grossière : à chaque conversion, ce qui était prime devient traitement, mais le salaire global ne bouge donc pas... L'agent auto-finance sa conversion primes/traitement et ne bénéficie donc d'aucune augmentation de salaire.
- D'autre part, le gouvernement se focalise bien sûr sur les salaires bruts, car l'augmentation du traitement de base indiciaire va nécessairement conduire à une augmentation des retenues de cotisations sociales (pension de retraite, CSG, CRDS, solidarité...) qui réduisent d'autant le salaire net perçu. Cette opération va être amplifiée sur la période par l'augmentation continue de la retenue pour pension civile de retraite : elle passera de 9,54% du traitement en 2015 à 11,1% en 2020. Auto financement encore de l'agent, donc, puisque le gouvernement récupère en cotisations sur le salaire net une bonne partie de ce qu'il donne sur le salaire brut.
- La suppression de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG pour les fonctionnaires rentrés avant 1998 dans l'administration va permettre au gouvernement d'augmenter les salaires de ces derniers en réduisant d'autant l'indemnité dégressive transitoire. Autofinancement encore... Quant à l'augmentation des indices de fin de carrière, elle conduira mathématiquement à une réduction voire une suppression de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) pour les agents qui en bénéficient : autofinancement encore et toujours !

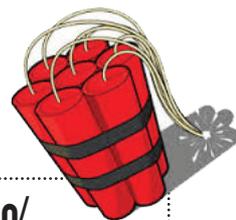
Les faibles revalorisations salariales affichées risquent surtout de servir de prétexte aux gouvernements actuel et à venir pour ne pas augmenter la valeur du point d'indice et se limiter à cela «solde de tout compte» jusqu'en 2020. La manipulation est bouclée pour clamer en communication que les fonctionnaires ont été augmentés...



Pertes d'ancienneté et donc carrière réelle rallongée : le gouvernement récupère ainsi le peu qu'il donne sur les grilles ! Décryptage

Le constat est certes complexe et variable selon les catégories/grades/échelons, mais de trop nombreux agents vont perdre de l'ancienneté administrative à l'occasion des opérations de reclassement entre anciennes et nouvelles grilles. Par exemple, un jeune cadre C échelle 4 «pur externe» a 4 ans d'ancienneté aujourd'hui en arrivant au 4e échelon, or le projet PPCR prévoit de le mettre au niveau du 2e échelon de la nouvelle grille C en 2017, soit le niveau atteint alors par tout agent au bout d'un an : la perte d'ancienneté administrative est donc de 3 ans. Quant aux problèmes d'enjambement de carrière entre «anciens» et «nouveaux» fonctionnaires résultant de ce genre de pratiques, le gouvernement a refusé de prendre en compte les arguments techniques de Solidaires pour le moment !

Finalement, si on ajoute à ce constat celui des taux de promotions qui s'effondrent et mettent un frein terrible aux avancées d'échelons et possibilités de promotions de grade ou de corps, alors on voit bien ainsi comment le gouvernement fait financer là aussi, par les agents eux-mêmes, les maigres gains indiciaires donnés : il se récupère avec les pertes d'ancienneté et donc des perspectives d'avancement de grade/échelon qui reculent d'autant. CQFD !



Evaluation/entretien professionnel : des projets explosifs !

Le texte PPCR lui-même ne propose rien d'autre qu'une vague (et énième...) «réforme des modalités d'appréciation de la valeur professionnelle». Pour autant, lors des réunions de négociation, le gouvernement a fait part d'un projet typique des délires manageriaux les plus absurdes et pervers. L'idée serait de faire passer le rythme des entretiens professionnels d'une fois par an à une fois tous les trois ans et d'octroyer une unique mais considérable réduction d'ancienneté (8 mois) à seulement un agent sur quatre. Ainsi, les 3/4 des agents n'auraient rien et devraient attendre 3 ans pour avoir une faible chance de voir leurs mérites reconnus.

Pour Solidaires, la méritocratie ne peut passer par des mesures aussi injustes qui vont diviser les agents entre eux, dégrader nécessairement l'ambiance et le collectif de travail au détriment tant des personnels que de la réalisation des missions de service public.